

Le Renard,

Un enjeu économique...

...et de santé publique !

© Fabrice CAHEZ



Communiqué de presse

juin 2019

Le renard toujours nuisible !

En décembre 2018, sous la pression d'une importante mobilisation citoyenne en faveur de la protection du renard, le Préfet du Doubs suggère au Ministre de maintenir Goupil dans la liste des nuisibles sous réserve de mettre en place une gestion adaptative de l'espèce prenant en compte les pullulations de rongeurs.

Sans attendre la décision du Ministre programmée pour juin 2019, un groupe de travail engage dès le début de l'année 2019 une réflexion pour la mise en place de cette gestion adaptative du renard.

Après 5 mois de travail et de négociations difficiles, le programme de cette gestion est établi :

1° Rendre plus objectives les déclarations de dégâts causés par le renard.

2° Mettre en place une étude scientifique pour tenter de mesurer l'impact de la destruction du renard sur les populations de campagnols et de lièvres et suivre l'évolution du taux d'infestation des renards par l'échinococcose alvéolaire.

3° Dans l'attente des résultats de cette étude, un arrêté préfectoral suspendra le statut de nuisible du renard sur toutes les communes sur lesquelles au moins un agriculteur a signé un contrat de lutte raisonnée contre les campagnols.

Si cette gestion adaptative ne peut satisfaire le Collectif Renard Doubs, elle constitue malgré tout une première à l'échelle nationale et ne pourra qu'améliorer la condition vulpine.

Sauf que le Ministre de la transition écologique et solidaire n'a pas tenu compte de toutes les études récentes qui démontrent que la chasse du renard entraîne un risque important pour la santé publique, ni de l'aide précieuse de ce prédateur pour le monde agricole vis à vis des campagnols, ni de la mobilisation publique en faveur de Goupil, ni du travail de la CDCFS, ni même de la proposition du Préfet du Doubs et il a maintenu le renard dans la liste des espèces « nuisibles » sans aucune restriction. L'arrêté ministériel est en consultation publique jusqu'au 27 juin.

Contact Presse

Didier Pépin – pepindi@wanadoo.fr - 07 82 88 32 73

Les 40 associations membres du collectif, soit 19 373 personnes et 245 exploitations agricoles.

